

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 23 juin 2009**

Sous la présidence de **Madame Nella WAGNER, Maire**

Membres présents : M M. Jean-Luc GALLIATH, 1^{er} Adjoint - M. Jacky FRETZ, 2^e Adjoint-
Mme Véronique HEIL, 3^e Adjoint- Mme Denise FLORY, 4^e adjoint

Mmes et MM. les conseillers : SCHALLER Philippe, BURRER Marc, CLOR Hervé, RIBER Fabien, Christine SÜSSMUTH, DEIBER Yves, GOEBELS Damien, HABERMACHER Nadine

Membres excusés : M. DRESCH Pascal qui donne procuration à Mme Denise FLORY, Mme EGLY Gabrielle

Secrétaire de séance : Stéphanie BAUCHET, secrétaire de mairie.

1.- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 JUIN 2009

Madame le Maire demande si quelqu'un a des remarques à émettre sur la rédaction du procès-verbal.

Cette précision apportée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité (dont une procuration), le procès-verbal tel que rédigé et le signent.

2. CREATION D'UN LOCAL POUR LES ASSOCIATIONS

Dans le cadre de la procédure adaptée, après consultations de plusieurs architectes concernant la maîtrise d'œuvre du projet de création d'un local pour les associations dans le bâtiment annexe à la mairie, la commission travaux s'est réunie pour analyser les différentes propositions d'avant projet.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc GALLIATH, adjoint chargé du dossier.

Des propositions techniques ont été abordées concernant la suppression du grenier et de la poutre et la mise en place d'un plafond suspendu avec éclairage intégré.

L'architecte retenu viendra présenter son avant projet en commission et prendre en compte les modifications que la commission souhaite apporter.

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 23 juin 2009**

Le projet comprend la démolition, le gros œuvre, la charpente, les cloisons, plâtreries et faux plafonds, les menuiseries extérieures et intérieures, l'électricité, le chauffage, les sanitaires, le carrelage et la peinture.

La commission envisage de conserver et de mettre en valeur le mur en pierres apparentes du fond et d'agrémenter l'ouverture sur le mur côté gauche pour l'accès aux sanitaires et à la cuisine par un élément en grès.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont une procuration) :

✓ de retenir MARESCAUX ARCHITECTURE de Mulhouse, mieux disant, pour un montant d'honoraires représentant 10 % du montant total des travaux.

✓ de charger Mme le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

3.-SALLE POLYVALENTE : SONORISATION

Deux solutions sont proposées, l'une fixe à 2 079,49 € et l'autre mobile à 2 879,35 € mais elles nécessitent chacune de changer l'amplificateur et la table de mixage et de rajouter deux enceintes. La seconde aurait pour avantage de pouvoir à l'aide d'une caisse mobile sur roulettes, dite flight case, déplacer le matériel à l'extérieur de la salle pour d'autres manifestations.

Le conseil municipal, à la majorité de 9 voix pour la proposition fixe (Nella WAGNER, Denise FLORY et la procuration de Pascal DRESCH, Véronique HEIL, Nadine HABERMACHER, Philippe SCHALLER, Yves DEIBER, Fabien RIBER et Marc BURRER) et 5 voix pour la proposition mobile (Christine SUSSMUTH, Damien GOEBELS, Hervé CLOR, Jacky FRETZ et Jean-Luc GALLIATH)

✓décide de retenir la proposition de sonorisation fixe de l'entreprise DST d'Altkirch pour un montant de 2 079,49 € TTC et de rajouter un pied de micro à poser sur une table.

La dépense sera imputée sur le compte 2188 « autres immobilisations corporelles » du budget primitif 2009.

4.- TRAVAUX AUX ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX

Les travaux d'entretien des bâtiments sont une charge obligatoire pour la commune et pour des raisons de sécurité, ces travaux doivent être réalisés dans des délais brefs, les vacances scolaires permettant d'intervenir sans la présence des enfants à l'école.

Les travaux consistent en la réfection de 65 mètres carrés de plancher, d'environ 30 mètres carrés de pignon en bois de mélèze qui résiste aux

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 23 juin 2009**

intempéries car le bardage est détérioré et de la planche de rive qui n'existe presque plus en l'habillant de tôle pré-laquée pour faciliter l'entretien. Le conduit de cheminée sera également déposé. Une échelle à neige sera mise en place le long de la cour de l'école maternelle pour prévenir d'éventuelles chutes de tuiles.

Il est proposé de retenir les modifications suivantes : remplacement de l'OSB par les madriers vissés aux solives, ajout d'une échelle à neige, reprise d'un joint de panne cisailé par moisement vissé, habillage des planches de rives en alu laqué, reprise des lattes à toit sur l'ensemble de la toiture.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont une procuration) :

✓ de retenir l'offre de l'entreprise FRANZ de Bergholtz, moins disante en y apportant les modifications décrites ci-dessus dans la limite de 12 000 € TTC.

5.- ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN

Afin d'améliorer la propreté de la commune, les détritux s'amoncelant à certains endroits du village, il est proposé au conseil municipal l'acquisition de corbeilles de propreté.

Les corbeilles étant prévues à des endroits isolés (près du calvaire, près du banc sur la piste cyclable et près du réservoir), le béton est retenu pour des raisons de solidité.

Plusieurs entreprises ont répondu à la consultation.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont une procuration) :

✓ de retenir l'entreprise MOST équipement, moins disante, pour la somme de 714,01 € TTC pour 3 unités.

La somme sera imputée sur le compte 21578 du budget primitif 2009.

7.- ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES SAPEURS POMPIERS

Madame le Maire informe le conseil municipal que le corps local des sapeurs pompiers a maintenant la compétence « prompt secours » ce qui oblige les pompiers à être disponible 7 jours sur 7 pour porter secours aux blessés.

Les sapeurs pompiers ont formulé une demande d'acquisition de bips supplémentaires pour être joignables car ceux dont ils disposent sont en nombre insuffisant. Huit bips seraient nécessaires.

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 23 juin 2009**

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont une procuration) :

✓ l'acquisition de huit bips à 66 € l'unité.

La dépense sera prélevée sur les dépenses imprévues et imputée au compte 21568 « autre matériel et outillage d'incendie » du budget primitif 2009.

6.- DIVERS

➤ Madame le Maire donne lecture de la lettre envoyée par une habitante de la rue du Canal au sujet des désagréments causés par le nouveau plan de circulation, notamment en matière de stationnement dans la rue du canal et au sujet de l'absence de visibilité au stop de la rue du Canal.

A l'unanimité, la solution du rétrécissement de l'axe central avec les chicanes des deux côtés est retenue. Le conseil municipal charge Mme le Maire de modifier le plan provisoire de circulation de la rue Vauban dans ce sens. Une réunion avec la population sera organisée mi octobre pour faire le point.

➤ Le site internet de la commune sera prochainement activé.

➤ Un programme européen de distribution de fruits à la récré est proposé aux écoles primaires et maternelles avec un financement communautaire de 51 %, 49 % restant à la charge de la commune.

Ce programme a pour objectif de contribuer à l'éducation alimentaire, de modifier durablement les comportements alimentaires en rendant accessible les fruits à tous les enfants. Il consiste en la distribution d'un fruit par semaine à la récréation et est soumis à un cahier des charges précis.

Mme le Maire rappelle que la commission réunie a déjà approuvé ce projet en demandant de privilégier les producteurs locaux ou régionaux.

Les directrices des écoles sont également favorables à cette action.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité (dont une procuration) :

✓ de participer à ce programme européen et de prendre en charge les 49 % du coût que représente l'achat des fruits.

✓ charge Mme le Maire de déposer le dossier d'inscription pour obtenir la subvention.

➤ Le calvaire rue de Guebwiller est restauré.

➤ La licence 4 de l'ancien restaurant « A la couronne » est en vente.

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 23 juin 2009**

➤ Madame Nadine HABERMACHER remet sa lettre de démission de la commission bulletin communal et en donne lecture à l'assemblée pour l'informer des motivations de cette décision.